



RAPPORT DE GESTION

Wallbridge Mining Company Limited Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024

Introduction

Le rapport de gestion qui suit analyse les activités commerciales, notamment la situation financière et les résultats d'exploitation de Wallbridge Mining Company Limited (la « **société** » ou « **Wallbridge** ») pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 et il est établi en date du 8 août 2024. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2024 et les notes y afférentes, lesquels ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et sont présentés en dollars canadiens. Certains montants en dollars qui figurent dans les présentes ont été arrondis pour faciliter la lecture. Les lecteurs devraient aussi consulter la plus récente notice annuelle de la société, notamment la rubrique sur les risques et les incertitudes, ainsi que les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Survol

Wallbridge se consacre à la création de valeur par l'exploration et le développement durable de projets aurifères dans le corridor aurifère Detour-Fenelon, tout en respectant l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités.

Les projets les plus avancés de Wallbridge, Fenelon Gold (« **Fenelon** ») et Martinière Gold (« **Martinière** »), représentent un total cumulé de 3,05 millions d'onces de ressources aurifères indiquées et un total cumulé de 2,35 millions d'onces de ressources aurifères présumées. Fenelon et Martinière sont situées sur des parcelles de terrains à explorer de 830 km² dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec.

Wallbridge a présenté une évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** »), dont les résultats sont positifs, portant sur son projet Fenelon Gold, selon laquelle la production aurifère annuelle moyenne est estimée à 212 000 onces sur 12 ans (se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 26 juin 2023).

Wallbridge détient une participation de 15,8 % dans les actions ordinaires de NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »), anciennement Archer Exploration Corp., par suite de la vente du portefeuille d'actifs de nickel de la société situés en Ontario et au Québec, en novembre 2022. Pour obtenir plus d'informations sur NorthX, il y a lieu de se reporter à la section Transactions entre parties liées, qui se trouve à la page 20 du présent rapport de gestion.

De plus amples renseignements sur Wallbridge figurent dans les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation, à www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

La rentabilité, les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière de Wallbridge dans l'avenir seront étroitement liés aux prix des métaux, à la tenue du dollar canadien et à la capacité de la société à financer la mise en valeur de ses actifs actuels et futurs. Bien que l'on s'attende à une certaine volatilité à court et moyen terme, la société estime que les conditions économiques actuelles restent favorables quant aux perspectives à long terme du prix de l'or.

Faits saillants du premier semestre de 2024

Réception de crédits d'impôt à l'investissement remboursables du Québec de 8,1 millions de dollars

Le 21 mai 2024, la société a déclaré avoir reçu des remboursements en trésorerie de 8,1 millions de dollars au titre de son crédit d'impôt relatif aux ressources (« CIRR ») du Québec pour 2023, qui avait été demandé dans sa déclaration de revenus du Québec pour 2023.

Le gouvernement du Québec appuie l'exploration minière dans la province. À titre d'incitatif, Wallbridge a le droit à un crédit d'impôt qui lui permet de recevoir un remboursement pour une partie des frais d'exploration admissibles qui sont engagés mais qui ne sont pas financés au moyen des actions accréditives du Québec. Selon le sondage auprès des sociétés minières de l'Institut Fraser, le Québec se classe au cinquième rang mondial des endroits les plus attrayants pour les investissements. Le sondage de cette année classe 86 pays dans le monde en fonction de leur attractivité pour les investissements miniers et des politiques gouvernementales.

Transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX

Le ministère des Mines de l'Ontario a approuvé le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX le 28 février 2024. La lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer a été restituée à la société par le ministère des Mines de l'Ontario le 8 mars 2024. Peu de temps après, la lettre de crédit a été annulée et la trésorerie soumise à des restrictions a été libérée.

Forage d'exploration

Au cours du deuxième trimestre de 2024, Wallbridge a réalisé des forages au diamant sur 8 592 m au terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. En plus des forages effectués au projet Fenelon au cours du premier trimestre, la société a foré un total de 14 993 mètres depuis le début de l'exercice. Une analyse des forages au diamant et d'autres programmes d'exploration pour 2024 figurent à la section Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon du présent rapport de gestion.

Perspectives

Le programme d'exploration entièrement financé de la société pour 2024, tel qu'il a été annoncé le 16 janvier 2024, comprenait la réalisation de travaux de forage d'environ 23 000 m au terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon à l'échelle du district. Environ 55 % du programme de forage budgété de la société a été consacré à la mise en valeur et à l'agrandissement des ressources minérales à Martinière, le reste étant affecté à Fenelon et aux travaux d'exploration régionaux primaires. Environ 70 % du programme de forage prévu de la société est à présent consacré à Martinière, le reste étant affecté à Fenelon et aux travaux d'exploration régionaux. De plus, le financement a été affecté à l'examen et à l'optimisation de l'ÉÉP de Fenelon et à des études techniques à Martinière et à Fenelon en vue de la réception de l'ÉÉP combinée au début de 2026, qui permet d'évaluer de façon plus approfondie le potentiel économique des gisements Fenelon et Martinière.

Le programme des travaux prévu au budget de 2024 et le programme des travaux prévu révisé s'établissent comme suit :

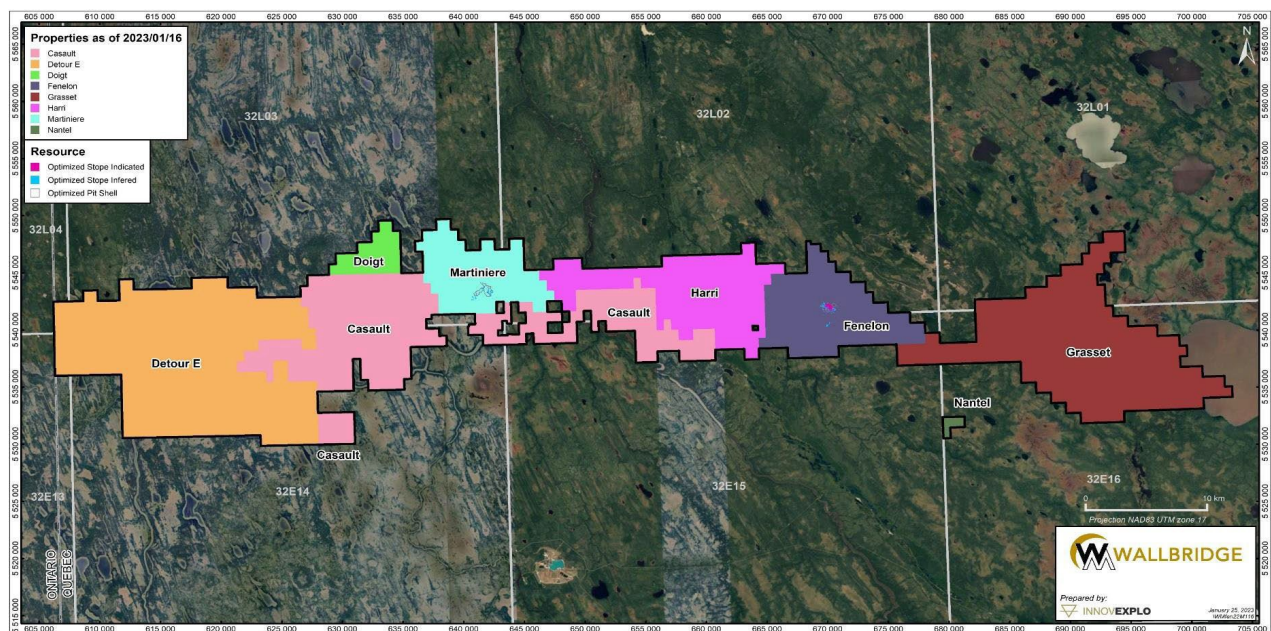
Programme des travaux de 2024					
	Prévu au budget			Révisé	
Martinière – activités de forage de ressources et d'exploration (comprend 900 000 \$ d'études techniques et environnementales)	13 000 mètres	8,9	M\$	16 400 mètres	11,0 M\$
Fenelon – agrandissement de la minéralisation connue et forage d'exploration (comprend 900 000 \$ d'études techniques et environnementales)	5 000 mètres	4,5	M\$	2 400 mètres	3,8 M\$
Exploration régionale – forage d'exploration, analyse géophysique et autres	5 000 mètres	3,6	M\$	4 700 mètres	3,0 M\$
Dépenses d'investissement		0,2	M\$		0,2 M\$
Charges générales et administratives		4,0	M\$		5,0 M\$
Totaux	23 000 mètres	21,2	M\$	23 500 mètres	23,0 M\$

Dans le cadre de la stratégie d'exploration axée sur les résultats de la société, le plan des travaux révisé pour l'attribution des mètres de forage indiqués dans le tableau ci-dessus reflète les changements apportés à la portée des plans pour Fenelon, Martinière et les propriétés régionales après l'achèvement du plan prévu au budget pour l'exercice. Les charges générales et administratives ont augmenté en raison de la hausse des honoraires professionnels au titre des frais du siège social et des coûts supplémentaires estimés de 540 000 \$ pour le retrait des matières touchées par le déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023 après l'obtention des résultats définitifs en juin 2024.

Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon

La société se concentre actuellement sur l'avancement de son projet phare, Fenelon, détenu en propriété exclusive et de son projet Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire. Les projets sont situés sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon (« **propriété aurifère Detour-Fenelon** ») d'une superficie de 830 kilomètres carrés (« **km²** ») de la société, situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada.

La propriété aurifère Detour-Fenelon comprend sept groupes de claims miniers contigus qui, ensemble, couvrent une distance continue de 97 kilomètres le long du corridor aurifère situé dans la zone de déformation de Sunday Lake (« **ZDSL** »), comme l'illustre la carte ci-dessous. La ZDSL fait partie d'une série d'importants corridors aurifères orientés est-ouest situés dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi qui, depuis 1901, a produit plus de 170 millions d'onces d'or. La mine d'or Detour Lake, ou Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** »), actuellement la plus importante mine d'or en production au Canada, est située à 15 kilomètres à l'ouest de la frontière entre l'Ontario et le Québec et à environ 80 kilomètres à l'ouest du projet Fenelon Gold. En plus de faire progresser ses projets Fenelon et Martinière, l'équipe d'exploration de Wallbridge continue de s'attacher activement à mettre en valeur et mettre à l'essai un portefeuille croissant de cibles aurifères potentielles dans la position territoriale régionale de la société qui s'étend le long de la ZDSL.



Les ressources minérales combinées des projets Fenelon et Martinière contiennent, selon les estimations, des ressources indiquées de 3,05 millions d'onces d'or et des ressources présumées de 2,35 millions d'onces. Les deux estimations des ressources minérales (« **ERM** ») ont été publiées en janvier 2023. Pour de plus amples renseignements sur les estimations des ressources minérales de Fenelon et Martinière, veuillez consulter le communiqué de presse de Wallbridge daté du 17 janvier 2023, qui est disponible à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la société, à l'adresse www.wallbridgemin.com.

Le 29 décembre 2023, la société a déposé un rapport technique modifié et mis à jour, rédigé conformément au Règlement 43-101 visant le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon intitulé « NI 43-101 Technical Report for the Detour-Fenelon Gold Trend Property, Québec, Canada and Preliminary Economic Assessment of the Fenelon Gold Project » dont la date de prise d'effet est le 26 juin 2023 (le « **rapport technique modifié** »). Ce rapport technique modifié a été préparé pour la société par InnovExplo Inc., BBA Inc., WSP Canada Inc., G-Mining Services Inc., ASDR Canada Inc., Hydro-Ressources Inc. et Responsible Mining Solutions Corp. et rédigé par Carl Pelletier, géo., Vincent Nadeau-Benoit, géo., Simon Boudreau, ing., Marc R. Beauvais, ing., Gail Amyot, ing, Martin Houde, ing., Luciano Piciacchia, ing., Ph. D, Mélanie Turgeon, ing., Jonathan Cloutier, ing., André Harvey, ing., Nathalie Fortin, ing., Valérie J. Bertrand, géo., Jean-Louis Roberge, ing., Dan Chen, ing., Martin Lessard, ing. et Michael Verreault, ing., chacun étant une personne indépendante et qualifiée selon la définition du Règlement 43-101. Le rapport technique modifié intégral est disponible à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

En s'appuyant sur les résultats de l'ÉÉP de 2023, Wallbridge effectue maintenant des études techniques de suivi afin d'optimiser les aspects économiques potentiels du projet Fenelon Gold tout en faisant progresser le projet Martinière et le projet d'exploration régionale.

Propriétés de Wallbridge détenues en propriété exclusive

Fenelon

Wallbridge a acquis les claims de la propriété Fenelon auprès de Balmoral Resources Ltd. (« **Balmoral** ») en octobre 2016 et, par la suite, en mai 2020, a acquis les propriétés entourant Balmoral comprenant le reste du bloc de claims de Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans les propriétés adjacentes acquises.

Fenelon est assujettie à trois redevances distinctes qui combinent une redevance calculée à la sortie de la fonderie totale de 4 % sur toute production future provenant de 19 claims miniers et un contrat de location qui abrite la ressource minérale Fenelon et représente une superficie d'environ 9,4 km² du bloc de claims Fenelon d'une superficie de 76,2 km². Le reste des claims miniers Fenelon sont assujettis à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur toute production future. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

L'EMR de 2023 pour Fenelon, qui a servi de base à l'évaluation économique préliminaire de 2023 (« **ÉÉP** »), comprend des ressources aurifères indiquées de 2,37 millions d'onces et des ressources aurifères présumées de 1,72 million d'onces et constitue la base de l'ÉÉP de juin 2023. Elle est fondée sur 1 350 trous de forage totalisant 536 622 mètres réalisés par Wallbridge et les anciens propriétaires de la propriété, avec un espacement variable allant de 20 à 200 mètres, y compris 917 trous de forage totalisant quelque 450 000 mètres réalisés par Wallbridge de 2016 à 2022.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, Wallbridge a présenté les résultats de neuf trous de forage intercalaire et d'exploration très espacés dans les ressources minérales totalisant 2 396 mètres qui ont été réalisés à Fenelon au cours du premier trimestre de l'exercice (*se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 22 mai 2024*). Les résultats de ce forage, combinés à ceux du forage réalisé en 2023, confirment encore davantage la continuité et la répartition de la minéralisation aurifère dans les ressources minérales de Fenelon qui seront utilisées pour faire progresser davantage l'ÉÉP combinée portant sur Fenelon-Martinière.

De plus amples renseignements sur le projet Fenelon sont disponibles dans la notice annuelle et sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Martinière

Le projet Martinière détenu en propriété exclusive fait partie d'un bloc de claims contigus d'une superficie totale de 57,5 km² situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et à 50 km à l'est de la mine Detour Lake. La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

Pour 2023, l'ERM de Martinière comprend des ressources aurifères indiquées de 0,68 million d'onces et des ressources aurifères présumées de 0,63 million d'onces. Elle est fondée sur 596 trous de forage totalisant quelque 169 000 mètres forés par Wallbridge et les anciens propriétaires de la propriété, avec un espacement variable allant de 20 à 150 mètres, y compris 53 trous totalisant 30 771 mètres forés par Wallbridge en 2021 et en 2022. Les travaux de forage réalisés par Wallbridge ont permis d'établir la continuité géologique de la minéralisation aurifère entre les corridors Martinière Ouest et Bug Lake, prolongeant les zones connues le long de l'axe et en profondeur et menant à la découverte de nouvelles zones de minéralisation situées à quelques centaines de mètres de la ressource minérale actuellement définie (il y a lieu de se reporter aux communiqués de presse de Wallbridge datés du 30 août et du 12 octobre 2022).

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, Wallbridge a réalisé un programme de forage de 29 trous totalisant 9 072 mètres à Martinière. Le programme a été conçu pour atteindre les trois principaux objectifs suivants :

- recueillir une suite représentative d'échantillons de matières minéralisées pour des études de caractérisation métallurgique;
- recueillir des données géotechniques structurelles pour appuyer des études géomécaniques de caractérisation de la formation rocheuse;
- mettre à niveau la classification et, si possible, accroître les limites de la ressource délimitée.

Les résultats définitifs de ce forage ont récemment été publiés dans un communiqué de presse daté du 31 juillet 2024 et sont en cours d'intégration dans l'ÉÉP combinée portant sur Fenelon-Martinière. Au cours du troisième trimestre, la société prévoit également réaliser une deuxième phase de forage à Martinière qui sera axée sur l'expansion de la ressource minérale en visant des cibles satellites qui ont été identifiées à proximité de la ressource minérale actuellement définie.

De plus amples renseignements sur le projet Martinière sont disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgemininq.com).

Harri

La propriété Harri comprend des claims miniers d'une superficie de 90,6 km² couvrant une section de 20 kilomètres de la ZDSL qui s'étend entre les propriétés Fenelon et Martinière. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri et cette dernière est grevée de redevances sous-jacentes calculées à la sortie de la fonderie allant de 1 % à 2 % en regard d'une éventuelle production aurifère future.

Avant 2024, les activités d'exploration de la propriété Harri se limitaient à une combinaison de levés géophysiques aéroportés et de premiers essais de forage comprenant trois trous largement espacés totalisant environ 1 050 mètres réalisés par Balmoral et Wallbridge. Ces trous ont été forés pour tester trois cibles d'exploration potentielles identifiées le long de failles présumées liées à la ZDSL, deux des trous recoupant une faible minéralisation aurifère irrégulière à une profondeur verticale de 200 mètres de la surface.

Au cours du deuxième trimestre de 2024, la société a réalisé 10 trous de forage d'exploration supplémentaires totalisant 2 220 mètres à Harri afin de tester une combinaison de cibles structurelles potentielles situées entre la ZDSL et l'intrusion Jermie, qui abrite le gisement d'or Fenelon situé plusieurs kilomètres à l'est. À la fin du deuxième trimestre, l'équipe d'exploration de la société évaluait les résultats du programme afin de déterminer et de prioriser les secteurs pouvant faire l'objet d'un forage d'exploration de suivi dans l'avenir.

De plus amples renseignements sur la propriété Harri sont disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Grasset

La propriété aurifère Grasset est détenue en propriété exclusive par Wallbridge et comprend des claims miniers d'une superficie de 179 km² couvrant une section de 25 kilomètres de la ZDSL qui s'étend à l'est de la propriété Fenelon adjacente. Elle fait partie d'un bloc de claims miniers plus vaste (« **propriété Grasset initiale** ») provenant de l'acquisition de Balmoral en 2020. En novembre 2022, Wallbridge a vendu une portion de 82 km² de la propriété Grasset initiale à NorthX, appelée ici « **claims NorthX Grasset** ». Aux termes de la convention de vente conclue avec NorthX, Wallbridge conserve une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées des claims NorthX Grasset. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX. Dans le cadre de la transaction de vente à NorthX, la société et NorthX ont conclu un accord de coopération distinct visant la prospection de la propriété NorthX Grasset (l'« **accord de prospection de Grasset** »).

L'accord de prospection Grasset s'applique à la propriété NorthX Grasset (le « **secteur de coopération aurifère** »), mais exclut les parties comprenant une ressource minérale de nickel délimitée antérieurement. Conformément à l'accord de prospection de Grasset, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Dans le cas où les travaux de prospection effectués dans le secteur de coopération aurifère par Wallbridge ou NorthX permettent d'établir une ressource minérale prenant principalement la forme d'une minéralisation aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation commerciale d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujéti à une résiliation anticipée dans certains cas.

Avant l'acquisition de la propriété Grasset initiale par la société en 2020, le forage effectué par Balmoral près d'un indice aurifère de surface a permis de mettre au jour une intersection comprenant en moyenne 1,66 g/t Au sur 33 mètres, avec des intervalles à plus haute teneur, comme 6,15 g/t Au sur 4,0 mètres. Pour donner suite à ces résultats, entre novembre 2021 et mars 2022, Wallbridge a réalisé le forage de cinq trous pour un total de 3 172 mètres, qui ont permis de mettre au jours plusieurs intersections aurifères importantes, dont 42,63 g/t Au sur 0,5 mètre et 9,98 g/t Au sur 0,6 mètre (*voir le communiqué de presse de Wallbridge daté du 30 mars 2022*). En 2023, la société a réalisé un deuxième programme de forage de 20 trous pour un total de 10 739 mètres, ce qui a mené à la découverte d'une nouvelle zone de minéralisation aurifère dans la zone cible de Grasset East Flexure (*voir le communiqué de presse de Wallbridge daté du 13 novembre 2023 et le site Web de la société, www.wallbridgeminig.com*).

Il n'y a pas eu de travaux de prospection sur la propriété aurifère Grasset au cours du premier semestre de 2024. Pour la suite des choses, les programmes d'exploration de la société comprennent l'interprétation géologique et la modélisation des résultats de 2021 à 2023 pour donner suite à la découverte d'une nouvelle zone de minéralisation aurifère dans la zone cible de Grasset East Flexure et déterminer les prochaines étapes pour la poursuite de l'exploration de la propriété aurifère Grasset.

De plus amples renseignements sur la propriété aurifère Grasset sont disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Propriétés visées par des conventions d'option

Casault

Le 18 juin 2020, Wallbridge a consolidé sa position le long du corridor aurifère Detour-Fenelon du fait de la conclusion de la convention d'option Casault avec Exploration Midland inc. (« **Midland** »), ajoutant 177 km² de terrain à la position de la société et conférant à cette dernière le contrôle sur la totalité de cette ceinture sous-exploitée de 830 km².

En vertu de la convention et des modifications subséquentes, la société peut acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2025. Durant la période visée par l'option, Wallbridge aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. À l'issue du financement des dépenses de la phase un, la société a la possibilité de porter sa participation indivise dans la propriété de Casault à 65 % en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 millions de dollars dans un délai de deux ans à compter de la date d'acquisition de la participation initiale de 50 % (*voir le communiqué de presse de Wallbridge daté du 18 juin 2020*).

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Casault et les modifications subséquentes.

Entre novembre 2021 et mai 2022, Wallbridge a réalisé le forage de 16 trous d'exploration totalisant environ 6 400 mètres sur la propriété Casault. Les forages ont permis de tester diverses cibles potentielles qui avaient été repérées dans un rayon de 1 à 2 kilomètres de la ZDSL, sur le même assemblage rocheux que celui qui contient le gisement aurifère Martinière de la société situé à environ 5 kilomètres à l'est. Parmi les principaux résultats de ce programme, on compte une intersection de 6,85 g/t Au sur 2,0 mètres dans un trou foré le long d'une faille secondaire s'étendant depuis la ZDSL dans une zone où aucune minéralisation aurifère n'avait été relevée auparavant. Des forages visant à tester d'autres cibles sur la propriété Casault ont permis d'identifier une forte zone de déformation et de cisaillement et une minéralisation de sulfure connexe, ainsi que des intervalles localisés contenant une minéralisation aurifère irrégulière (*voir les communiqués de presse de Wallbridge datés du 21 octobre 2021 et du 30 mars 2022*).

Il n'y a pas eu de travaux de prospection sur la propriété Casault au cours du premier semestre de 2024. Pour la suite des choses, les programmes d'exploration de la société comprennent l'interprétation géologique des données d'exploration historiques afin de déterminer et de prioriser les cibles potentielles pour un éventuel forage d'exploration de suivi au cours du deuxième semestre de 2024.

Au 30 juin 2024, la société avait engagé des dépenses de 3 191 450 \$ qui comprennent des frais d'administration de 5 % et avait effectué des paiements en trésorerie de 500 000 \$, conformément à la convention d'option avec Midland. Les dépenses restantes permettant à la société d'obtenir la participation indivise initiale de 50 % aux termes de la convention d'option Casault s'élèvent à 1 808 550 \$.

De plus amples renseignements sur la propriété Casault sont disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

Detour East

La propriété Detour East est détenue en propriété exclusive par Wallbridge et comprend une partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon acquis auprès de Balmoral en 2020. À partir de la frontière entre l'Ontario et le Québec, à environ 11 kilomètres à l'est de la mine d'or Detour Lake d'Agnico, la propriété Detour East couvre environ 231 km² de terrains potentiels le long de la ZDSL et de la zone de déformation parallèle Lower Detour (« LDDZ »). La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1,0 million de dollars pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie (c.-à-d. 1 % de la redevance calculée à la sortie de la fonderie) et 2,0 millions de dollars pour le reste.

Afin que Wallbridge puisse consacrer la majeure partie de ses dépenses d'exploration et de mise en valeur aux projets Fenelon et Martinière, le 23 novembre 2020, la société a conclu avec Agnico une convention de coentreprise avec option de participation (l'« **option Detour** ») à l'égard de sa propriété Detour East. Selon les modalités de la convention d'option Detour, Agnico peut acquérir une participation de 75 % dans Detour East en affectant des dépenses totales de 35 millions de dollars à la propriété Detour East. Selon les modalités de la convention, la société accordera à Agnico une option initiale (la « première option ») visant l'acquisition d'une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant des dépenses à hauteur de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, moyennant un engagement minimal de 2,0 millions de dollars pour les deux premières années. Lorsque la première option aura été remplie et exercée, Agnico aura l'option (la « deuxième option ») d'acquérir une participation supplémentaire de 25 %, portant sa participation totale à 75 % dans la propriété Detour East, en engageant des dépenses d'exploration et de mise en valeur admissibles supplémentaires de 27,5 millions de dollars. Selon les modalités de la convention, Agnico aura également le droit d'agir comme exploitant de la propriété (*voir le communiqué de presse de Wallbridge daté du 23 novembre 2020*). Agnico a satisfait aux engagements minimums des premier et deuxième anniversaires de 2 millions de dollars au plus tard le 23 novembre 2022.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Detour.

Entre septembre et novembre 2021, Agnico a réalisé onze forages au diamant pour un total de 4 672 mètres sur la propriété Detour East. Ces trous ont été conçus pour tester des cibles géologiques et géophysiques pour la minéralisation en or et en métaux de base à proximité de la ZDSL et sur des structures associées interprétées. Les cibles étaient concentrées sur la moitié nord du bloc de claims de Detour East et tiennent compte des données de levés géophysiques en conjonction avec des forages historiques fondés sur la géologie et les résultats de titrage. Une minéralisation aurifère irrégulière a été recoupée dans plusieurs trous de forage.

Le programme de travaux sur le terrain de 2022 réalisé par Agnico comprenait des travaux de cartographie géologique et de prospection, une analyse d'imagerie par drone à haute résolution, un levé magnétique aéroporté à haute résolution, un échantillonnage du sol et un examen des carottes de forage historiques. En 2023, la compilation, l'interprétation et le ciblage des données ont été achevés afin de déterminer et de prioriser les secteurs devant faire l'objet de forages d'exploration en 2024.

Au cours des premier et deuxième trimestres de 2024, les travaux d'Agnico ont été axés sur la finalisation des plans et des préparatifs en vue de la réalisation d'un levé géophysique magnétotellurique aéroporté totalisant 1 600 lignes-kilomètre, qui a débuté à la fin de juin et qui est effectué parallèlement à un programme de forage d'exploration de 8 000 mètres qui devrait commencer au début du troisième trimestre. Le programme de forage a été conçu comme un test de phase un visant plusieurs cibles potentielles identifiées le long d'une section de 20 kilomètres dans la zone de déformation Sunday Lake (« ZDSL ») qui abrite la mine d'or Detour Lake de 20 millions d'onces d'Agnico. La mine Detour Lake est située à 15 kilomètres à l'ouest de la propriété Detour East et de la frontière provinciale entre l'Ontario et le Québec.

De plus amples renseignements sur la propriété Detour East sont disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com).

M. François Chabot, ing., directeur, Études Techniques à Wallbridge est une « personne qualifiée » aux termes du Règlement 43-101. Il a revu et approuvé tous les renseignements scientifiques et techniques du présent rapport de gestion concernant la propriété aurifère Detour-Fenelon.

Résultats d'exploitation

Les résultats trimestriels des huit derniers trimestres clos le 30 juin 2024 se présentent comme suit :

	2024			2023			2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(1 006 523) \$	(371 068) \$	(1 114 256) \$	(5 312 487) \$	(164 017) \$	(821 604) \$	(28 588 287) \$	1 252 071 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	650 000 \$	1 251 000 \$	790 000 \$	(654 000) \$	2 021 000 \$	861 000 \$	(1 993 000) \$	3 449 000 \$
Perte nette et résultat global	(1 656 523) \$	(1 622 068) \$	(1 904 256) \$	(4 658 487) \$	(2 185 017) \$	(1 682 604) \$	(26 595 287) \$	(2 196 929) \$
Perte nette par action – de base et diluée	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,03) \$	(0,00) \$

Les variations du bénéfice net et de la perte nette avant impôt sur le résultat au cours des huit derniers trimestres sont principalement attribuables à la perte non récurrente sur la convention de vente conclue avec NorthX en novembre 2022, aux pertes de valeur au titre du placement dans NorthX, à la prime liée aux actions accréditatives incluse dans les autres produits, au profit non récurrent sur la vente des actions de Lonmin Canada Inc. (« **Loncan** ») à Magna Mining Inc. (« **Magna** »), aux variations de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation, aux coûts liés à la résiliation d'un contrat et à la provision au titre des coûts supplémentaires relatifs au plan de fermeture du projet Broken Hammer au quatrième trimestre de 2022. Le détail s'établit comme suit :

- Au quatrième trimestre de 2022, la vente des actifs et des passifs liés au nickel à NorthX a entraîné une perte de 27,6 millions de dollars.
- Les autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives ont été comptabilisés comme suit : 774 164 \$ au T2 2024; 783 375 \$ au T1 2024; 535 161 \$ au T4 2023; 64 488 \$ au T3 2023; 780 714 \$ au T2 2023; 423 798 \$ au T1 2023; néant au T4 2022 et 2 542 103 \$ au T3 2022. Les actions ordinaires accréditatives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditatives sont engagées.
- La société a comptabilisé une provision supplémentaire de 1 020 849 \$ au titre des obligations de fermeture liées au projet Broken Hammer au quatrième trimestre de 2022 après examen et mise à jour des coûts liés au plan de fermeture. La provision était surtout attribuable à une année supplémentaire d'activités et à des coûts de surveillance additionnels. NorthX a pris en charge les obligations liées au plan de fermeture du projet Broken Hammer en novembre 2022.
- La société a réalisé un profit sur la vente des actions de Loncan à Magna de 1,7 million de dollars au quatrième trimestre de 2022.

- La société a réalisé un profit sur la vente de titres négociables de 775 862 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- La société a comptabilisé une somme de 722 000 \$ au titre de son engagement totalisant jusqu'à 1 500 000 \$ visant à mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec, au troisième trimestre de 2023 et jusqu'à 349 000 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- La société a comptabilisé une perte de valeur de 3 549 229 \$ au titre de son placement dans NorthX au troisième trimestre de 2023, en raison de l'importante baisse soutenue de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,075 \$ au 30 septembre 2023. La société a également comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX au premier trimestre de 2024, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,04 \$ au 28 mars 2024.

Comparaison du trimestre clos le 30 juin 2024 et du trimestre clos le 30 juin 2023

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 656 523 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 2 185 017 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Les charges générales et administratives ont inscrit une hausse d'environ 270 000 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024 par rapport au trimestre clos le 30 juin 2023. Les plus fortes hausses ont été constatées au titre des honoraires professionnels, qui se sont établis à 430 000 \$, et des coûts liés aux relations avec les investisseurs, qui se sont établis à 60 000 \$, contrebalancés par une diminution des salaires qui se sont établis à environ 230 000 \$.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé des coûts de 540 000 \$ liés au retrait des matières touchées par le déversement mineur dans l'environnement survenu en septembre 2023.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 650 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 2 021 000 \$ au cours du trimestre clos le 30 juin 2023.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2024 et du semestre clos le 30 juin 2023

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 3 278 591 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 3 867 621 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé un montant de 1 557 539 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditatives, contre 1 204 512 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023.
- Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé des coûts de 540 000 \$ liés au retrait des matières touchées par le déversement mineur dans l'environnement survenu en septembre 2023.

- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions pré-regroupement de NorthX de 0,04 \$ (équivalent à 0,24 \$ post-regroupement) le 29 mars 2024. Il n'y a pas eu de coûts semblables au cours du semestre clos le 30 juin 2023.
- Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 1 901 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 2 882 000 \$ au cours du semestre clos le 30 juin 2023.

Budget pour 2024

La société a clos le deuxième trimestre de 2024 avec des fonds en caisse d'environ 25,3 millions de dollars, qui serviront à financer le solde de 10,8 millions de dollars des dépenses prévues au budget pour l'exercice 2024.

Le tableau qui suit présente une mise à jour des dépenses planifiées et prévues au budget pour 2024, comparativement aux dépenses engagées au cours du premier semestre de 2024 :

Dépenses de 2024	Montants prévus au budget pour 2024	Montants planifiés pour 2024	Montants réels au 30 juin 2024
Martinière – activités de forage de ressources et d'exploration ¹⁾	8 900 000 \$	11 000 000 \$	5 562 737 \$
Fenelon – agrandissement de la minéralisation connue et forage d'exploration ²⁾	4 500 000 \$	3 800 000 \$	2 721 415 \$
Exploration régionale – forage d'exploration, analyse géophysique et autres ³⁾	3 600 000 \$	3 000 000 \$	1 530 307 \$
Dépenses d'investissement ⁴⁾	200 000 \$	200 000 \$	161 466 \$
Charges générales et administratives ⁵⁾	4 000 000 \$	5 000 000 \$	2 453 374 \$
Total des dépenses	21 200 000 \$	23 000 000 \$	12 429 299 \$

¹⁾ Les montants prévus au budget comprennent une somme de 900 000 \$ au titre des études techniques et environnementales, les montants planifiés comprennent une somme de 950 000 \$ au titre des études techniques et environnementales et les montants réels au 30 juin 2024 comprennent une somme de 187 878 \$ au titre des études techniques et environnementales. Les montants réels excluent les éléments hors trésorerie de l'amortissement de 361 505 \$ et les charges au titre des options sur actions de 25 067 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour le semestre clos le 30 juin 2024.

²⁾ Les montants prévus au budget comprennent une somme de 900 000 \$ au titre des études techniques et environnementales, les montants planifiés comprennent une somme de 1 100 000 \$ au titre des études techniques et environnementales et les montants réels au 30 juin 2024 comprennent une somme de 373 351 \$ au titre des études techniques et environnementales. Les montants réels excluent les éléments hors trésorerie de l'amortissement de 196 343 \$, les charges au titre des options sur actions de 23 653 \$ et une réduction du plan de fermeture de 190 301 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour le semestre clos le 30 juin 2024.

³⁾ Les montants comprennent un paiement d'option de 150 000 \$ à l'égard de Casault; les montants réels excluent les éléments hors trésorerie de l'amortissement de 101 579 \$ et les charges au titre des options sur actions de 1 990 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour le semestre clos le 30 juin 2024.

⁴⁾ Les montants réels comprennent les entrées d'immobilisations corporelles de 155 226 \$, qui sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles et des paiements de loyers de 6 240 \$, qui sont comptabilisés dans les obligations locatives au 30 juin 2024.

⁵⁾ Les montants réels comprennent des intérêts sur les obligations locatives de 588 \$, qui sont inclus dans l'état du résultat net pour le semestre clos le 30 juin 2024.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 30 juin 2024 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Dépenses	Sortie/ recouvrement	Solde au 30 juin 2024
Fenelon	198 726 893 \$	2 751 110	(936 819)	200 541 184 \$
Martinière	42 731 961	5 949 309	(804 819)	47 876 451
Grasset	5 752 702	103 574	(43 000)	5 813 276
Detour East	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810	4 518 371	154	–	4 518 525
Casault	1 984 564	226 137	(21 000)	2 189 701
Harri	5 388 566	1 303 195	(156 000)	6 535 761
Beschefer	810 572	756	–	811 328
Propriété N2	2 721 841	–	–	2 721 841
Nantel	140 316	–	–	140 316
Doigt	1 060 184	60	–	1 060 244
	277 920 517 \$	10 334 295	(1 961 638)	286 293 174 \$

Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est analysé aux pages 4 à 10 du présent rapport de gestion. La société ne consacre actuellement aucune dépense à la propriété Detour East, puisque Agnico y affecte des fonds dans le cadre de sa convention d'option en vue d'acquérir une participation dans cette propriété. Les dépenses ont été minimales sur les propriétés Doigt et Nantel, qui font également partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon.

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour le semestre clos le 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Harri	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	636 153 \$	1 834 601	29 334	36 537	338 364	2 874 989 \$
Camp et exploitation	1 022 720	1 713 336	31 561	–	524 603	3 292 220
Salaires et avantages	413 307	577 595	31 498	22 987	102 156	1 147 543
Main-d'œuvre contractuelle	98 455	259 578	2 425	–	60 457	420 915
Location de matériel et fournitures	40 160	81 150	1 483	–	24 653	147 446
Hélicoptère	113 262	854 083	713	–	124 272	1 092 330
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	207 057	242 394	6 560	166 613	25 121	647 745
Charge au titre des options sur actions	23 653	25 067	–	–	1 990	50 710
Amortissement des immobilisations corporelles	196 343	361 505	–	–	101 579	659 427
Total partiel	2 751 110 \$	5 949 309	103 574	226 137	1 303 195	10 333 325 \$
Crédits d'impôt du Québec	(936 819)	(804 819)	(43 000)	(21 000)	(156 000)	(1 961 638)
	1 814 291 \$	5 144 490	60 574	205 137	1 147 195	8 371 687 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	198 726 893	42 731 961	5 752 702	1 984 564	5 388 566	254 584 686
Solde de clôture au 30 juin 2024	200 541 184 \$	47 876 451	5 813 276	2 189 701	6 535 761	262 956 373 \$

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 décembre 2023 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Dépenses	Sortie / Recouvrement	Solde au 31 décembre 2023
Fenelon	189 932 615 \$	12 916 372	(4 122 094)	198 726 893 \$
Martinière	37 192 476	8 346 485	(2 807 000)	42 731 961
Grasset	1 680 095	4 934 607	(862 000)	5 752 702
Detour East	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810	4 429 159	89 212	–	4 518 371
Casault	1 606 528	1 186 036	(808 000)	1 984 564
Harri	5 084 733	303 833	–	5 388 566
Beschefer	846 560	1 512	(37 500)	810 572
Propriété N2	2 715 790	6 051	–	2 721 841
Nantel	140 316	–	–	140 316
Doigt	1 054 222	5 962	–	1 060 184
	258 767 041 \$	27 790 070	(8 636 594)	277 920 517 \$

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	3 975 390 \$	3 282 441	1 907 119	579 388	9 744 338 \$
Camp et exploitation	1 708 811	1 446 172	1 168 198	348 269	4 671 450
Salaires et avantages	2 546 028	1 153 885	443 238	134 448	4 277 599
Main-d'œuvre contractuelle	535 299	510 283	175 069	70 171	1 290 822
Location de matériel et fournitures	357 418	299 486	106 060	32 509	795 473
Hélicoptère	697 674	947 567	771 647	10 972	2 427 860
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	2 260 308	77 271	13 034	10 279	2 360 892
Provision pour les coûts de remise en état	125 800	–	–	–	125 800
Charge au titre des options sur actions	24 497	44 888	16 494	–	85 879
Amortissement des immobilisations corporelles	685 147	584 492	333 748	–	1 603 387
Total partiel	12 916 372 \$	8 346 485	4 934 607	1 186 036	27 383 500 \$
Crédits d'impôt du Québec	(4 122 094)	(2 807 000)	(862 000)	(808 000)	(8 599 094)
	8 794 278 \$	5 539 485	4 072 607	378 036	18 784 406 \$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2023	189 932 615	37 192 476	1 680 095	1 606 528	230 411 714
Solde de clôture au 31 décembre 2023	198 726 893 \$	42 731 961	5 752 702	1 984 564	249 196 120 \$

Situation financière et situation de trésorerie

Suit une comparaison des principaux éléments financiers de l'état de la situation financière de la société :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs courants	26 545 079 \$	42 123 612 \$
Passifs courants	4 625 064 \$	9 471 312 \$
Fonds de roulement*	21 920 015 \$	32 652 300 \$
Provision au titre du plan de fermeture – long terme	1 025 359 \$	1 415 600 \$
Obligation locative à long terme	6 287 \$	17 205 \$
Capitaux propres	293 167 628 \$	295 982 323 \$

* Le fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) correspond aux actifs courants moins les passifs courants.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, la société a enregistré une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 3 278 591 \$ et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 2 852 570 \$.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2022 et en 2023, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2024, les obligations contractuelles et les engagements de la société se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Courantes	2 ans	3 ans
Créditeurs et charges à payer	4 218 360 \$	4 218 360 \$	–	–
Paiements de loyers	20 221 \$	15 129 \$	5 092 \$	–
Apport pour la mise à niveau des routes ¹⁾	369 000	369 000	–	–
Total	4 607 581 \$	4 602 489 \$	5 092 \$	–

¹⁾ La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la ZDSL située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement d'environ 60 000 \$ a été versé par la société en 2022, le deuxième paiement de 1 071 000 \$ a été versé par la société en mars 2024, et l'engagement résiduel de la société devrait être versé au deuxième semestre de 2024, après que les coûts auront été engagés.

Paiements d'option et dépenses relatifs aux biens d'exploration

Au 30 juin 2024, la société avait pris l'engagement d'effectuer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 808 550 \$ au plus tard le 30 juin 2025 en vue de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Casault. Après avoir acquis une participation indivise initiale de 50 %, la société a la possibilité de porter à 65 % sa participation indivise dans la propriété de Casault en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 000 000 \$ dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Les dépenses et les paiements d'options relatifs aux biens d'exploration sont à la discrétion de la société.

Capital social

Les actions ordinaires de Wallbridge se négocient à la TSX sous le symbole « **WM** » et à la OTCQB sous le symbole « **WLBMF** ». Le 8 août 2024, les titres suivants étaient en circulation :

Actions ordinaires en circulation	1 016 249 538
Options sur actions	34 000 411
Unités d'actions différées	8 015 715
Bons de souscription	500 000
Après dilution	1 058 765 664

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 30 juin 2024 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé, à l'exception de ce qui suit :

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 205 000 \$ au titre des travaux de remise en état relativement au matériel endommagé à son usine de traitement des eaux, qui a causé un déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023. Au deuxième trimestre de 2024, la société a reçu les résultats définitifs des tests sur les matières touchées par le déversement et a par conséquent comptabilisé des coûts estimatifs supplémentaires de 540 000 \$ pour l'élimination de ces matières, ce qui porte les coûts estimatifs totaux à 745 000 \$. Les coûts estimatifs supplémentaires ont été comptabilisés en charges pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024. Les travaux de remise en état devraient être achevés d'ici la fin de 2024.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas survenues au 30 juin 2024. Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$, et elle haussera la provision relative au plan de fermeture lorsque les perturbations seront survenues.

Au 30 juin 2024, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui du plan de fermeture de Fenelon. La provision au titre des plans de fermeture s'établit comme suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	– \$	2 477 366 \$
Propriété Fenelon	1 025 359	1 215 660
Remise en état de la propriété Martinière	393 472	393 472
Provision au titre du plan de fermeture	1 418 831 \$	4 086 498 \$
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(2 477 366)
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	(393 472)	(193 472)
Provision au titre du plan de fermeture à long terme	1 025 359 \$	1 415 660 \$

Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Gemibra Media a)				
Médias sociaux, site Web et production vidéo	– \$	14 100	– \$	28 200
NorthX b)				
Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location, frais d'occupation des camps et autres recouvrements de coûts	(801)	(312 848)	(96 053)	(673 831)

a) Les transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Gemibra Media a cessé d'être une partie liée de la société le 10 octobre 2023.

b) En décembre 2023, la société a conclu une entente d'affectation visant à mettre le personnel de la société à la disposition de NorthX pour travailler sur le plan de fermeture du projet Broken Hammer, au besoin. La société facture également à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 30 juin 2024, la société avait un montant à recevoir de néant de NorthX (23 807 \$ au 31 décembre 2023). Wallbridge et NorthX sont également parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

La société détenait une participation de 15,8 % dans NorthX d'une valeur comptable de 990 496 \$ au 30 juin 2024 (15,9 % et 978 506 \$ au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2024, le chef de la direction et administrateur de la société était un administrateur de NorthX, conformément aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs datée du 18 novembre 2022.

Le 1^{er} mai 2024, NorthX a procédé à un regroupement d'actions à raison de une (1) action ordinaire post-regroupement pour six (6) actions ordinaires préregroupement, ce qui a donné lieu à la détention de 3 007 293 actions ordinaires de NorthX par Wallbridge et représente une participation de 15,8 % dans NorthX.

Le 14 mai 2024, Wallbridge a participé au placement privé de NorthX et a acheté 1 487 500 unités au prix de 0,24 \$ l'unité, soit une action ordinaire de NorthX et un bon de souscription d'actions ordinaires. Les bons de souscription permettent à la société d'acheter une action ordinaire de NorthX au prix de 0,36 \$ en tout temps jusqu'au 14 mai 2027. Les bons de souscription sont assujettis à une date d'échéance anticipée qui entre en vigueur après le 14 novembre 2024 si le cours de clôture des actions ordinaires de NorthX à la Bourse des valeurs canadiennes est égal ou supérieur à 0,72 \$ pendant une période de dix jours de bourse consécutifs, après quoi la date d'échéance des bons de souscription sera réputée être 30 jours après la date de l'avis d'échéance anticipée. Tous les titres achetés sont assujettis à une période de détention prévue par la loi de quatre mois.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à ceux utilisés dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Changements de méthodes comptables, y compris la première application

Changements de méthodes comptables significatives

IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a publié une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers intermédiaires de la période considérée.

Récentes prises de position comptables publiées mais non encore adoptées

a) IAS 1 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères

Le 15 août 2023, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de préciser comment apprécier si une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications précisent qu'une monnaie est convertible lorsqu'elle peut être convertie par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change qui créent des droits et obligations exécutoires, et ce, sans délai indu à la date d'évaluation et pour la fin précisée. Dans le cas des monnaies non convertibles, l'entité doit estimer le cours de change au comptant comme étant le taux qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la société.

b) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des

dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

c) *IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir*

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et à l'IFRS 7. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la société approuve les états financiers et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités financières. Le conseil exécute son mandat principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, formé en totalité d'administrateurs indépendants non membres de la direction. Le comité d'audit se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les questions financières, et avec les auditeurs de la société. Le conseil d'administration a aussi nommé un comité de la rémunération, un comité des ressources humaines et un comité de gouvernance et des candidatures qui sont formés d'administrateurs non-membres de la direction.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui crée une possibilité de conflit d'intérêts. Toute décision de ces administrateurs doit être prise conformément à leur devoir et à leur obligation de faire preuve d'équité et de bonne foi envers la société et les autres sociétés concernées. Ces administrateurs sont tenus de déclarer toute situation qui les place en conflit d'intérêts et de s'abstenir de voter sur ces questions.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 30 juin 2024 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes de la société pour le semestre clos le 30 juin 2024 restent inchangés par rapport aux risques et incertitudes présentés dans la notice annuelle et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Terminologie et glossaire des termes techniques

À moins d'indication contraire, toutes les unités de mesure utilisées dans le présent rapport de gestion sont conformes au système métrique. Suit un glossaire de certains termes techniques et de certaines unités utilisés dans le présent rapport de gestion :

Acronymes	Terme
Au	Symbole chimique de l'or
Symbole	Unité
%	pour cent
\$, \$ CA	dollar canadien
cm	centimètre
g/t	gramme par tonne métrique
km	kilomètre
m	mètre
oz	once troy
oz/t	once (troy) par tonne courte (2 000 lb)
t	tonne métrique (1 000 kg)

Mise en garde relative à l'information prospective

*Le présent rapport de gestion de Wallbridge contient des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions, les estimations, les projections et les interprétations à la date du présent rapport de gestion.*

Tous les énoncés aux présentes, autres que ceux ayant trait à des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs et comportent divers risques, incertitudes et hypothèses. En règle générale, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « chercher à », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « continuer », « budget », « planifier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « proposer », « potentiel », « cibles » et de variantes de tels termes et expressions ou d'énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « se réaliseront ».

*Les énoncés prospectifs portent notamment sur : les résultats de l'ÉÉP de Fenelon, les programmes d'exploration de la société, les perspectives de Wallbridge; les énoncés concernant le rendement futur potentiel des actions ordinaires de NorthX; les résultats de forage futurs; la capacité de la société à convertir les ressources présumées en ressources mesurées et indiquées; les questions environnementales; l'engagement des parties prenantes et les relations avec celles-ci; les paramètres et les méthodes entrant dans l'ERM de 2023 des propriétés Fenelon Gold et Martinière (collectivement les « **gisements** »); les perspectives, le cas échéant, des gisements; les forages futurs dans les gisements; et l'importance des activités et résultats d'exploration historiques.*

Les énoncés prospectifs sont conçus pour aider le lecteur à comprendre les opinions actuelles de la direction sur ses perspectives à court et à long terme, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations

futurs exprimés, de façon implicite ou explicite, par ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur ce que la direction estime, ou estimait à l'époque, être des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de ses titres que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions, et ni la société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces énoncés prospectifs. La société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs figurant aux présentes pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, et elle rejette toute obligation à cet égard. À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des informations disponibles à la date du présent rapport de gestion. En conséquence, le lecteur doit éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent aux présentes.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs.

Les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés portent notamment sur : les résultats des activités d'exploration; la situation financière de la société et les conditions économiques générales; la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation; l'exactitude de la modélisation géologique; la capacité de la société à réaliser d'autres activités d'exploration; la légitimité des titres de propriété et des participations liés aux gisements; l'exactitude des hypothèses, paramètres ou méthodes clés entrant dans l'ERM de 2023 et dans l'ÉÉP; la capacité de la société à obtenir les autorisations requises; les problèmes techniques d'ordre géologique et liés à la prospection et à l'extraction minière; la défaillance du matériel ou des processus; l'évolution du climat économique mondial; les prix des métaux; les taux de change; les attentes en matière d'environnement; les mesures communautaires et non gouvernementales; et la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire. Outre l'information fournie dans le rapport de gestion, les risques et incertitudes liés aux activités de Wallbridge sont analysés dans les documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles au www.sedarplus.ca.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

Wallbridge prépare ses informations conformément au Règlement 43-101, qui diffère des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les termes relatifs aux propriétés minières, à la minéralisation et aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales et aux études économiques utilisés dans les présentes sont définis conformément au Règlement 43-101 en vertu des lignes directrices énoncées dans les normes de définitions de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole le 19 mai 2014, dans leur version modifiée. Le Règlement 43-101 diffère considérablement des obligations d'information de la SEC qui s'appliquent généralement aux sociétés américaines. Par conséquent, les informations qui figurent dans le présent document concernant les propriétés minières, la minéralisation et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines assujetties aux obligations d'information et de déclaration prévues par les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et règlements y afférents.

Daté du 8 août 2024